MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES BRETAGNE

Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Finistère

Dossier suivi par : TANGUY Mikaël
Objet : Plat'AU - DECLARATION PREALABLE DE CONSTRUCTION

Numéro : DP 029282 25 00007 U2901
Adresse du projet : RD 67 - Digue de Kerjean 29217 TREBABU
Déposé en mairie le : 09/04/2025
Reçu au service le : 11/04/2025
Nature des travaux:

Demandeur :
Collectivité locale COMMUNE DE TREBABU représenté(e) par Monsieur BERTHEVAS Jean-Jacques
1 Le Bourg
29217 TREBABU

Ce projet est situé dans le site classé listé en annexe. Les articles L.341-7, L.341-10 et R.341-11 du Code de l'environnement et R.425-17 du code de l'urbanisme sont donc applicables.

Après examen de ce projet, l'Architecte des Bâtiments de France émet un avis favorable.

S'agissant de travaux en site classé, cet avis est transmis au Préfet pour instruction.

Fait à Quimper

Signé électroniquement
par Olivier THOMAS
Le 16/04/2025 à 11:34

L'Architecte des Bâtiments de France
Monsieur Olivier THOMAS

Cet avis ne constitue pas une décision définitive sur le dossier. Cette décision sera prise par l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations de travaux. Par conséquent, le demandeur ne peut pas débuter les travaux à la réception de cet avis.

Le contrôle de la conformité des travaux sera réalisé en collaboration avec l'Architecte des Bâtiments de France en application des articles L.462-2 et R.462-7 du Code de l'urbanisme.

ANNEXE :

Site Classé de PRESQU'ILE DE KERMORVAN,BLANCS-SABLONS, ETANG DE KERJEAN,RIA DU CONQUET,DPM: